

N°2024/32

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30/09/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 20

Date de la Convocation : 25/09/2024

OBJET : TARIFS REPAS DES AINES

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART– Marie-José DUFOSSE-FRASER –Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Sergine BERNARD – Damien DUPONT –Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Nicolas LIBESSART – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Chantal PONCHEL – Christian GACQUIERE – Régis BRUNELLE

SECRETARE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée le retour en 2024 du repas des aînés qui n'avait pas eu lieu depuis le COVID. Les aînés de la commune ayant 68 ans en 2024 et plus sont conviés à participer à ce moment de convivialité fort apprécié le dimanche 20 octobre dans le cadre de la semaine bleue.

Le repas sera préparé et servi par le traiteur RP boucherie pour un montant de 35 € boissons comprises. Il sera animé par « Duo Monaco », un groupe composé d'une chanteuse et d'un accordéoniste.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les inscriptions des conjoints des invités qui n'ont pas l'âge pour être bénéficiaires et d'adopter les tarifs suivants :

- Pour les auxillois ayant 68 ans dans l'année 2024 ou plus et les élus de la Commune : Gratuit,
- Pour les conjoints de moins de 68 ans : 35 euros,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention,) :

- **FIXE** les tarifs du repas de aînés 2024 de la façon suivante :
 - Pour les auxillois ayant 68 ans dans l'année 2024 et plus et les élus de la Commune : gratuit ;
 - Pour les conjoints de moins de 68 ans : 35 euros.

Fait et délibéré les mois, jours et an et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 30/09/2024

Le Maire,




Henri DEJONGHE